

Cotisations 2026

Les nouveautés 2026 :

- Une cotisation « enfant » et « junior » car l'avenir de notre Club, ce sont nos jeunes !
- Une cotisation familiale simplifiée ;
- Un accès à la salle de sport inclus dans la cotisation.¹

Type de cotisation	Aviron	Tennis été	Yachting
Individuelle Adulte (> 18 ans) ²	260 €	185 €	165 €
Individuelle Junior (15-25 ans) ³	180 €	100 €	95 €
Individuelle Enfant (< 14 ans) ⁴	150 €	75 €	75 €
Familiale ⁵	480 €	350 €	310 €
Compléments d'inscription à une autre (sous) section			
Adulte	140 €	65 €	45 €
Junior	120 €	40 €	35 €
Enfant	100 €	25 €	25 €
Yachting – Croisières Adulte			100 €
Inscription tardive ⁶			
Adulte	130 €		90 €
Junior	90 €		50 €
Enfant	50 €		50 €
Ecole de tennis avec cours payants			
Adulte		60 €	
Enfant/Junior sans participation aux interclubs		20 €	
Enfant/Junior avec participation aux interclubs		65 €	
Salle de sport ⁷			
Junior ou Adulte		200 €	
Sympathisant ⁸			
Adulte		50 €	
Autres services			
Casier - vestiaire personnel		15 €	
Garage pour bateau privé – Intérieur	300 €		
Garage pour bateau privé - Extérieur	150 €		150 €

A payer sur le compte **BE68 0882 1259 8834** avec la communication « *Cotisation 2026 – Nom(s) + prénom(s) – Section XXX - Type de cotisation XXX (+ services/compléments)* ».

¹ Salle accessible en dehors des cours collectifs.

² Adulte de plus de 18 ans (au 1^{er} janvier 2026), avec revenus.

³ Jeune de 15 à 18 ans inclus (au 1^{er} janvier 2026) ou étudiant de 19 à 25 ans inclus (au 1^{er} janvier 2026) avec carte d'étudiant.

⁴ Enfant âgé de maximum 14 ans (au 1^{er} janvier 2026).

⁵ Famille composée d'un ou plusieurs enfant(s)/junior(s) et/ou de maximum deux adultes (18 ans et plus, avec revenus), domiciliés à la même adresse.

⁶ A partir du 1^{er} juillet 2026, valable pour le solde de l'année 2026 – Uniquement dans le cadre d'une première inscription au RCNSM et, pour l'aviron, d'une première licence LFA.

⁷ Uniquement si non membre d'une ou plusieurs section(s) (aviron, tennis été et/ou yachting).

⁸ Y compris pour les non-membres louant les terrains de tennis lors de la saison d'hiver et les moniteurs/encadrants non-membres des stages, cours et activités sportives.